



PROCÈS-VERBAL

9/2024

V3/apc

de la séance du jeudi, 21 mars à 20h00, sous la présidence de **Monsieur Yves DUBUIS, Président.**

M. le Président : *Mesdames, Messieurs, les Conseillères et les Conseillers, Mesdames, Messieurs, les Municipaux, nous sommes réunis en ce jeudi 21 mars 2024 pour donner suite à la convocation notifiée le 13 mars 2024 par le bureau.*

M. le Président : *Je tiens à saluer les personnes ayant pris le temps d'octroyer un instant de leur temps pour assister à nos débats.*

La presse n'est pas présente pour cette séance du Conseil Communal.

M. le Président : *Sans plus attendre, nous allons procéder à l'appel, Mme Anita Pinar-Cerimi, je vous cède la parole.*

Conseillers (ères) présents (tes)	35 (y.c. le président)
Conseillers (ères) excusés (es)	15
Sièges vacants	0
Absent(e)s	0
Retardataires	0

Conformément à l'article 50 al 4 (p. 21), le Président a reçu avant le début de la séance l'annonce des absences de :

Excusé (e) : BURGIN Patrick (PLR), TURRIAN Lionel (PLR), GERBER Nuria (PLR), POPE KRAHENBUHL Cédric (PLR), BERTHOLET Edouard (PLR), BRIATTICO Battista (PLR), DUBOIS Thomas (PLR), NICOLET Boris (UDC), MARIE-DELUGIN Brigitte (UDC), DEVOS Vincent (Les Verts), VON DER LAHR Joachim (Les Verts), DISERENS Aurélie (Les Verts) STAMM Bernhard (Les Verts), STANIC Sanja (le Centre), SCULATI Michaël (PS)

Scrutateurs : Monsieur Cristiano CHIAPPIA (PS)
 Monsieur Arber JAGODA (PS)

Secrétaire du Conseil : Mme Anita PINAR-CERIMI

Huissier du Conseil : M. Kurt RECHSTEINER

M. le Président : Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. En cas de vote, la majorité absolue est à 18 voix.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

M. le Président : *Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers, l'ordre du jour ne comporte pas de modification de la part du bureau. La parole est-elle demandée.*

PASTORE Alexandre (UDC) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous trouvons dans cet ordre du jour au point numéro 5, la nomination d'une commission au vu de traiter un préavis qui n'est pas déposé. Ce n'est pas la première fois. Il y a plusieurs mois, la Municipalité avait demandé la création d'une commission pour traiter un préavis en urgence, semble-t-il, concernant un crédit d'études qui ne seront au final déposés qu'aujourd'hui, soit cinq mois plus tard.

En termes d'urgence, on peut faire mieux. Des membres du groupe UDC apprécieraient que la Municipalité pratique dans l'ordre. A savoir déposer les préavis dans les délais permettant ainsi aux différents groupes d'en prendre connaissance et de nommer les Conseillers les plus à même de traiter les différents sujets.

Pour l'heure, je demande la suppression du point numéro 5 et son report au prochain Conseil lorsque les Conseillers auront reçu ledit préavis.

M. le Président : Merci M. PASTORE

M. le Président : La parole est-elle demandée ?

PYTHOUD Dominique, Municipal : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, si nous procédons de cette manière aujourd'hui encore, c'est parce que la Municipalité désire faire avancer les deux dossiers de construction qui découleront de l'installation de la déchetterie en Arvel simultanément.

À savoir donc celui de la halle des Saviez, qui fait l'objet de demande de crédit d'études sous le point 6/2004 et la future construction d'un dépôt forestier au Paquays, on aimerait faire avancer ces deux dossiers en même temps. On n'est malheureusement pas tout à fait prêt sur ce dossier-là.

Cela devrait être une histoire d'une à deux semaines grand maximum, et c'est la raison pour laquelle on vous demande de bien vouloir nommer une commission déjà ce soir pour étudier ce préavis.

En plus de cela, il n'y a pas de séance du Conseil communal au mois d'avril donc on aimerait bien faire avancer ces dossiers.

Je crois qu'on nous reproche parfois d'être lents sur certains dossiers, là on aimerait pouvoir avancer simultanément sur ces deux dossiers. Voilà pourquoi on vous propose cette manière de procéder sur ce point-là.

M. le Président : Merci Monsieur le Municipal.

M. le Président : Toujours au sujet de l'adoption de l'ordre de jour, la parole est-elle encore demandée ?

M. le Président : Nous allons passer au vote. En lien avec la prise de parole de Monsieur PASTORE (UDC), je vais vous poser la question suivante : qui est pour la suppression du point 5 de l'ordre du jour ?

M. le Président : Comme proposé par le Bureau, au vu du résultat à main levée, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. ASSERMENTATIONS ET DÉMISSIONS

M. le Président : *Le Conseil étant au complet, nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour.*

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2023

M. le Président : *Le procès-verbal de la séance du 8 février 2024 est soumis à votre approbation.*

M. le Président : *La parole est-elle demandée ?*

M. le Président : A défaut d'une prise de parole, il y a lieu d'acter par l'assemblée le procès-verbal du 8 février 2024.

M. le Président : Qui l'accepte ? Avis contraire ? Abstention ?

Le Conseil Communal accepte le procès-verbal du 8 février 2024 à l'unanimité.

M. le Président : *Avant de passer au point 4, il est de mon devoir de remercier chaleureusement notre secrétaire, Mme Anita Pinar Cerimi pour la qualité de son travail et de réussir à retracer l'exactitude des débats.*

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1^{ère} communication :

M. le Président : : En date du 3 mars 2024, le Bureau a fonctionné à merveille. Les informations ont pu être transmises à qui de droit dans les délais. A ce sujet, l'apport du scanner et du logiciel sont très utiles tout ceci le cadre des votations fédérales.

2^{ème} communication :

M. le Président : *En date du 9 juin 2024, il y aura les objets fédéraux soumis à votation, à savoir :*

1. *Initiative populaire "Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)"*
2. *Initiative populaire "Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)"*
3. *Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »*
4. *Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)*

M. le Président : A ce sujet, les membres du bureau seront convoqués d'ici peu, ceci afin de pouvoir assurer le bon déroulement de la prestation demandée.

3^{ème} communication :

M. Le Président : *Je vais vous lire un courriel reçu en date du 12 mars 2024 de la part de M. Joachim Von der Lahr au sujet du préavis 02/2024, à savoir :*

Monsieur le Président,

La commission en charge d'évaluer le préavis 02/2024 s'est réunie le jeudi 22 mars et a établi une liste de questions concernant divers points du projet de statut de l'EPUDEHL. Ces questions ont été discutées lors d'une réunion plénière de l'EPUDEHL le lundi 11.3 à Roche. Certaines de nos questions nécessitent une consultation des services du Canton, qui est actuellement en cours. Notre commission n'est donc pas en mesure de rapporter ses conclusions au CC du 21/3 et ne peut indiquer la date pour clore ses travaux. Je vous prie d'informer le Conseil de cette situation. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Joachim Von der Lahr.

M. le Président : *Tout en remerciant M. Joachim Von der Lahr de m'avoir tenu au courant sur l'avancement des travaux de la commission ad hoc, je me permets juste de préciser qu'il doit s'agir du jeudi 22 février et non 22 mars. Ceci doit être une coquille.*

5. DEPOT DES PREAVIS SUIVANTS

Nomination d'une Commission pour le préavis à déposer « Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'un nouveau dépôt forestier aux Paquays sur la parcelle communale No 2844 :

M. le Président : La parole est-elle demandée ?

1^{er} membre : SEYDOUX Aurore (PS)

SEYDOUX	Aurore	PS
BAUMANN	André	PLR
BORLOZ	Patrick	PLR
DEVOS	Vincent	Les Verts
PASTORE	Alexandre	UDC

+Renvoi à la CoFin

6. DEPOT DES PREAVIS SUIVANTS

04/2024 ; Règlement et tarifs des émoluments du Contrôle des habitants de la Commune de Villeneuve

M. le Président : La parole est-elle demandée ?

1^{er} membre : TEDESCO Sarah (Les Verts)

TEDESCO	Sarah	Les Verts
MULLER	Christian	PLR
BRIATICO	Battista	PLR
CONRAD	Robert	PS
KARLEN	Dylan	UDC

Pas de renvoi à la CoFin

05/2024 ; Travaux de remise en état et de rénovation de la Station de Relevage (STREL) de l'Eau-Froide

M. le Président : La parole est-elle demandée ?

1^{er} membre : BAUMANN André (PLR)

BAUMANN	André	PLR
BRANDANI	Florent	PLR
FERNANDES	Daniel	PS
ALVAREZ CABAL	Loreto	Les Verts
ROUGE	Yves	UDC

+Renvoi à la CoFin

06/2024 : Demande de crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle halle pour la voirie aux Saviez sur la parcelle communale No 1101

M. le Président : La parole est-elle demandée ?

ZUFFEREY Jean-Daniel (Le Centre) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il a été relevé que la commission sur le sujet traité au point 5 était proche ou en tout cas concomitant avec celui-ci, et je pose la question : est-ce que la commission qui sera nommée sera la même ou il s'agit de deux commissions différentes ?

Je trouve que cela ne serait pas une bonne chose d'avoir deux commissions différentes qui traitent des sujets qui sont voisins ou qui devraient être coordonnés.

M. le Président : Merci Monsieur ZUFFEREY.

M. le Président : Toujours sur ce sujet 06/2024, la parole est-elle demandée ?

M. le Président : Concernant votre intervention Monsieur ZUFFEREY au sujet du point 5 en lien au point 6, 06/2024, c'est deux préavis distincts, j'encourage les deux commissions, si elles le souhaitent, à faire des rapprochements mais ce soir je vais nommer la commission ad hoc pour le sujet 06/2024.

1^{er} membre : PILET Charles-Henri (UDC)

PILET	Charles-Henri	UDC
ALLAMAND	Patrick	PLR
FILLIEZ	Sandra	PLR
CHIAPPA	Cristiano	PS
VON DER LAHR	Joachim	Les Verts

+Renvoi à la CoFin

07/2024 : Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation et la réaffectation en crèche et en UAPE des locaux situés à la Rue des Comptes de Savoie 8-10 sur la parcelle communale No 397

M. le Président : La parole est-elle demandée ?

M. le Président : En lien à l'ordre du jour de l'an dernier, la commission avait déjà été nommée, je ne fais que la reconfirmer.

1^{er} membre : KARLEN Dylan (UDC)

KARLEN	Dylan	UDC
GERBER	Nuria	PLR
YERLY	Nadia	PLR
GUIGNARD	Pierre	PS
BERTHOLET	Franziska	Les Verts

+Renvoi à la CoFin

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DU PRÉAVIS SUIVANT :

01/2024 : Approbation du budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS)

M. Le Président : La discussion est ouverte.

M. Le Président : *La parole n'étant pas demandée, j'invite Monsieur OPPLIGER Julien (UDC), rapporteur, de bien vouloir lire les conclusions de la commission des finances.*

OPPLIGER Julien (UDC) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, je vous invite tous à lire le rapport qui expose et qui retrace un léger historique de cette entente qui est très intéressante et qui présente également pour la première fois le budget 2024 de cette entente intercommunale.

Conclusion du rapport de la CoFin

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des finances propose la décision suivante :

Le Conseil communal de Villeneuve,

Vu le préavis 01/2024 relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS),

Ouï le rapport de la Commission des finances,

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'approuver le budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS).

Villeneuve, le 6 mars 2024, au nom de la Commission des Finances.

Le Président ; Nicolas RIESEN (PLR)

Le Rapporteur : Julien OPPLIGER (UDC)

M. Le Président : Merci Monsieur OPPLIGER

M. Le Président : La discussion est toujours ouverte.

M. Le Président : *La parole n'étant pas demandée, je passe à la lecture des conclusions de ce dernier.*

Conclusion

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des finances propose la décision suivante :

Le Conseil communal de Villeneuve,

***Vu** le préavis 01/2024 relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS),*

***Où** le rapport de la Commission des finances,*

***Attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

Décide

D'approuver le budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS).

M. Le Président : Nous allons passer au vote à main levée.

M. Le Président : Qui accepte les conclusions de ce rapport ? Avis contraire ? Abstention ?

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal de Villeneuve approuve les conclusions du rapport sur le préavis 01/2024 **à l'unanimité.**

Le Président donne la parole à Monsieur GUIGNARD (PS)

GUIGNARD Pierre (PS) : En lien avec ce qu'on vient d'approuver, le règlement de cette entente communale avait été discutée et votée chez nous. Je ne me rappelle plus des détails mais j'aimerais qu'on me rafraîchisse les idées. Est-ce que cela veut dire que chaque année, la Municipalité va présenter un préavis seulement pour ce budget ?

Et que se passera-t-il si une ou des communes de l'entente refuse ce budget ?

Que va devenir l'argent de la taxe de séjour ?

M. le Président : Merci Monsieur GUIGNARD

INGOLD Corinne, Syndique : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Conseiller,
Effectivement selon les statuts, on va être obligé de le déposer chaque année. Cette année, la Commission des finances a pu discuter avec le secrétaire de la Commission parce qu'il y avait plein de questions. C'était nouveau, j'imagine que la prochaine fois on ne va pas le refaire mais selon les statuts effectivement il faut le déposer une fois par année dans toutes les communes qui sont concernées, c'est-à-dire dix dont Villeneuve.

Concernant votre deuxième question, il est clair que la commune qui ne paie pas ou qui ne payerait pas ou qui refuserait le budget, on ne lui reverserait pas l'équivalent des taxes. C'est ce qui a été précisé par Monsieur Serge GARD.

Il faut savoir que, si c'est Villeneuve, ce n'est pas trop grave parce qu'on a une infime partie des recettes mais si c'est Montreux qui refuse de payer, comme elle représente à peu près le 75% du budget, c'est plus compliqué.

M. le Président : Merci Madame la Syndique pour vos propos.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LA COMMUNICATON SUIVANTES :

C01/2024 : Postulat de Mme Christiane Balmer Buzzi et consorts « Besoins en appartements protégées sur le territoire communal »

M. Le Président : *La discussion est ouverte.*

M. Le Président : *La parole n'étant pas demandée, j'invite Mme BALMER Buzzi Christiane, rapporteure, de bien vouloir nous lire les vœux 1 à 4 et les conclusions.*

BALMER-BUZZI Christiane (PS) : J'imagine que vous avez lu les rapports, donc je vais vous lire les vœux et les conclusions de ces rapports.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, je vais vous lire les quatre vœux émis par la Commission ad hoc ainsi que les conclusions.

Vœu N° 1 : *La commission souhaite que le Conseil Communal soit tenu informé par la Municipalité dès que le règlement d'application de la loi (LAPRAMS - Loi d'Aide aux Personnes Recourant à l'Aide Médico-sociale) sera connu.*

Vœu N° 2 : *La commission encourage la Commune de Villeneuve à suivre le canton en soutenant à part égale les demandeurs si besoin est pour l'aménagement fonctionnel de leur appartement.*

Vœu N° 3 : La commission encourage la Municipalité à s'informer si les privés qui ont pour projet de construire des appartements protégés ont l'intention de se conventionner, et d'en informer le CC.

Vœu N° 4 : La commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de transformer la maison Berger en structure avec des appartements protégés de petite à moyenne dimension. Cette maison appartient à la commune (comme son terrain adjacent transformé en jardin Médiéval) suite à un legs de Monsieur Berger avec pour condition de la dédier aux personnes âgées.

La commission est au courant que le bâtiment est classé en note 2 selon carto Riviera. Elle espère que la Municipalité mettra tout en œuvre afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour des éventuel/es transformations ou adaptations.

Avantages :

- La maison est au centre du village, près des commerces et TP. Cela permettrait à la commune de respecter encore mieux les volontés du légataire, tout en offrant à la population des appartements protégés ou LADA, à des prix abordables, et donnerait à la commune la possibilité de mettre des priorités sur le choix des locataires (par ex. priorité aux Villeneuvois) lors des demandes venant du BRIO.

Désavantage :

- Il faudrait la transformer, et y intégrer un ascenseur, ce qui ne devrait pas être impossible. Coûteux sûrement, mais pas autant que de bâtir entièrement une nouvelle structure.

Conclusions :

En résumé, la Municipalité, sensibilisée à cette problématique des besoins en appartements protégés, mettra tout en œuvre pour accueillir, faciliter et encourager les initiatives privées dans la construction d'appartements protégés ou LADA, par des informations et des adaptations de plans d'affectation. Nous relevons que les projets privés cités plus haut sont bien avancés et devraient voir le jour dans un futur pas trop lointain.

Dans cette perspective, la commission encourage les Conseillères et Conseillers communaux à accepter les modifications futures du plan d'affectation qui leur seront présentées le moment venu.

La commission à l'unanimité encourage la Municipalité à prendre en compte ses 4 vœux et approuve la communication 01/2024.

Au vu des réponses écrites et orales de la Municipalité, la commission à l'unanimité vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre acte de la communication 01/2024 de la Municipalité.

Au nom de la commission, Villeneuve, le 4 mars 2024 :

Le Président ; Nicolet Boris (UDC)

La Rapporteuse : Balmer Buzzi Christiane (PS)

M. le Président : Merci Madame BALMER BUZZI.

M. le Président : La discussion est toujours ouverte, la parole est-elle demandée ?

CONRAD Robert (PS) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, juste une petite précision : Monsieur STUDER n'a pas voulu, je pense, étendre le débat lorsqu'il a dit que la L3PL ne permet pas à Villeneuve d'utiliser un droit de préemption sur les achats immobiliers. Cela est en effet motivé par le fait que Villeneuve appartient au district d'Aigle et que ce dernier n'est plus en pénurie en termes de logement.

Il faut savoir que selon la L3PL, une commune peut se sortir du dispositif du district, c'est ce qu'a fait, par exemple, Yverdon. La Municipalité pourrait très bien, jugeant que le taux de logements vacants à Villeneuve est plus faible que dans le reste du district, faire une demande motivée au Conseil d'État pour rentrer dans la catégorie dite « à pénurie » et bénéficier ainsi des dispositions y relatives.

On ne souhaite évidemment pas la pénurie à personne, mais il fallait donner cette précision pour la Municipalité et pour le Conseil.

M. Le Président : Merci Monsieur CONRAD

M : le Président : La discussion est toujours ouverte, la parole est-elle toujours demandée ?

STUDER Léonard, Municipal : Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Donc ma prise de parole initiale était pour commenter les vœux de la Commission. Nous sommes ravis que la Commission ait émis des vœux qui nous paraissent tout à fait opportuns.

Je me permets quand même, au nom de la Municipalité, de faire quelques remarques. Le vœu numéro 1 concerne la publication du règlement d'application de LAPRAMS. A Villeneuve, le processus pour prendre en compte les nouveautés réglementaires ou légales qui viennent du canton est multiple, il est un peu informel mais il marche à notre satisfaction.

On lit la feuille d'avis, on reçoit des informations du canton mais on n'est pas tout à fait sûrs si c'est systématique. Et il reste la passion des collaborateurs de l'administration et des municipaux pour les affaires politiques cantonales pour se tenir informés.

Mais cette procédure est faillible. Donc on va essayer de se tenir au courant mais il peut y avoir des trous dans la raquette. Ceci dit, si vous souhaitez être tenu au courant des communications du canton, je vous invite à vous inscrire à l'adresse email : info.bic@vd.ch . Il est fort probable que la publication du règlement d'application soit annoncée sur ce canal, mais ce n'est pas certain.

Vœu Numéro 2 : Suivre le canton dans ses subventions pour l'aménagement fonctionnel des appartements.

L'intention est louable. Quand le règlement d'application sera publié, la Municipalité, étudiera certainement ce que fait le canton et on verra ce qu'il est possible de faire au niveau de la commune, on fera de notre mieux.

Vœu numéro 3 : S'informer auprès des privés s'ils ont l'attention de se conventionner avec le canton.

On s'informerera et on informera le Conseil communal. Mais on ne peut pas garantir de recevoir des réponses parce qu'il s'agit d'affaires privées et rien n'oblige ces développeurs à communiquer leurs intentions. On verra ce qu'ils nous répondent.

Enfin le vœu numéro 4 : Transformer la maison Berger pour en faire des appartements protégés.

Oui mais deux choses à préciser :

Primo on sait que la Fondation Berger avait étudié une telle possibilité, il y a une quinzaine d'années mais le projet avait été refusé par les monuments historiques.

C'était il y a 15 ans. Peut-être que les monuments historiques donneraient une autre réponse aujourd'hui, qui sait ?

Secundo, la commune n'est pas propriétaire de la maison Berger. C'est la Fondation qui est propriétaire. Certes la commune est représentée au Conseil de fondation mais elle n'a pas pour autant toutes les libertés d'action.

Ce qui veut dire que la Municipalité n'a pas le pouvoir d'entreprendre une telle transformation d'elle-même sans l'accord du Conseil de fondation. Pour le moins, la Municipalité, là je le dis en mon nom personnel, mais je crois que mes collègues me suivront aussi, la Municipalité pourra transmettre le vœu de la Commission à la Fondation, ce qui ne coûterait qu'un timbre-poste.

Remarquez aussi que n'importe quelle personne peut s'adresser directement à la Fondation et lui suggérer cette transformation. Ce n'est pas interdit non plus.

Monsieur CONRAD, vous attirez mon attention sur une petite ligne de la L3PL qui dit que les communes pourraient demander à s'affranchir du taux de référence du district. C'est un peu un hasard, mais mardi en séance de COORIDAT donc la séance de coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire, notre secrétaire l'urbaniste M. Repetti nous a fait part de sa participation à la table ronde cantonale sur le logement. Il nous faisait part de son étonnement - et j'étais aussi étonné ! que Villeneuve n'est pas une commune avec un taux de logement qui permettrait de faire activer cet élément-là.

J'étais un peu étonné. Je m'attendais à ce qu'on soit un peu comme tout l'arc lémanique, un peu en pénurie de logement mais cela n'a pas l'air d'être le cas.

J'ai consulté la statistique qu'on trouve sur le canton et, étonnamment, toutes les communes de Noville à Leysin et Ormont-Dessous, y compris Montreux, ne sont pas en pénurie de logement. Sauf pour la commune de Rennaz. Donc aujourd'hui on ne pourrait pas actionner cet article de loi. Et si même on était en pénurie aujourd'hui, il ne faut pas oublier que la pénurie est calculée sur une moyenne de 3 ans, donc on ne l'est pas aujourd'hui, donc ça veut dire qu'avant 3 ans, on ne pourrait pas faire actionner cet article.

M. le Président : Merci Monsieur le Municipal.

M. Le Président : La discussion est toujours ouverte.

M. Le Président : La parole n'étant plus demandée, je passe à la lecture des conclusions de ce dernier et également à la conclusion de la communication No C01/2024 au Conseil communal :

Conclusions :

En résumé, la Municipalité, sensibilisée à cette problématique des besoins en appartements protégés, mettra tout en œuvre pour accueillir, faciliter et encourager les initiatives privées dans la construction d'appartements protégés ou LADA, par des informations et des adaptations de plans d'affectation. Nous relevons que les projets privés cités plus haut sont bien avancés et devraient voir le jour dans un futur pas trop lointain.

Dans cette perspective, la commission encourage les Conseillères et Conseillers communaux à accepter les modifications futures du plan d'affectation qui leur seront présentées le moment venu.

La commission à l'unanimité encourage la Municipalité à prendre en compte ses 4 vœux et approuve la communication 01/2024.

Au vu des réponses écrites et orales de la Municipalité, la commission à l'unanimité vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre acte de la communication 01/2024 de la Municipalité.

Au nom de la commission, Villeneuve, le 4 mars 2024 :

Conclusion

Conformément aux dispositions de l'art. 61 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse au postulat de Madame Christiane Balmer Buzzi et consorts « Besoins en appartements protégés sur le territoire communal de Villeneuve – Rester à domicile tout en étant accompagné »

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 31 janvier 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

M. Le Président : Nous allons passer au vote à main levée.

M. Le Président : *Qui accepte les conclusions du rapport de la commission ad hoc du Conseil communal de Villeneuve sur la communication de la Municipalité No C01/2024 concernant le postulat de M. Christiane Balmer Buzzi et consorts « Besoins en appartements protégés sur le territoire communal de Villeneuve – Rester à domicile tout en étant accompagné » et le rapport de la Municipalité sur le même sujet daté du 31 janvier 2024 ? Qui accepte ? Avis contraire ? Abstention ?*

Le Conseil communal accepte les conclusions de ce rapport à l'unanimité.

9. DÉPÔTS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

M. le Président : Ce sujet est clos.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

SECTION 1 :

Mme INGOLD Corinne, Syndique :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme d'habitude, il s'agit, concernant ma section, d'informations concernant le personnel communal.

Les départs à la retraite se poursuivent. A la fin avril, c'est Chantal Bugnard secrétaire municipale adjointe qui quittera ses fonctions, après 33 ans au service de la Commune et de ses habitants. Avec ses vacances et ses heures supplémentaires, elle a effectué son dernier jour hier, l'occasion de la remercier chaleureusement pour son important et constant engagement en faveur de Villeneuve. Nous sommes actuellement en train de finaliser l'engagement de son ou sa remplaçante.

Le 1er mars dernier, la Municipalité a engagé M. Jonathan Guex, géomaticien, à un taux de 100 %, pour remplacer M. Gaël Rubechi. Outre ses tâches de géomaticien, il sera également appelé à traiter des dossiers de police des constructions, domaine en pleine croissance et qui nécessite de plus en plus d'ETP au sein du Bureau technique.

Le 1er mars dernier, la Municipalité a en outre accueilli Madame Cindy Bassin, en qualité de secrétaire auprès du service de la population, à un taux de 40 %. Elle remplace M. Vincent Gonseth qui désormais ne travaille plus que pour le service de la Sécurité publique.

Dans le droit fil de l'analyse RH qui avait été menée en 2023 et afin de poursuivre l'optimisation de la bonne marche des services, la Municipalité a décidé de poursuivre sa collaboration avec M. Tony Galuppo, du bureau Finao, au moins pour les 6 prochains mois, pour l'accompagnement à la transformation de l'organisation de

l'administration communale de Villeneuve (notamment grâce à l'élaboration ou la révision de différents processus ou encore la réorganisation des services.

SECTION 2

M. PYTHOUD Dominique, Municipal :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance d'hier, la Municipalité a validé les plans de mise à l'enquête de la déchèterie communale. Ce dossier sera donc à l'enquête dès la publication du canton et pourra donc être consulté à partir du 4 avril. Une fois cette étape franchie, nous nous attèlerons à préparer un préavis de demande du crédit de construction. Celui-ci devrait pouvoir vous être soumis à la rentrée de septembre.

Deux coupes de bois à proximité de la route de Sonchaux vont bientôt débiter. La première coupe utilisant un câble entraînera la fermeture de la route du 18 au 28 mars les jours de semaine. La seconde, de sécurisation de la route, entraînera sa fermeture ponctuelle du 2 au 19 avril. Pendant cette période, la circulation sera gérée par des sentinelles et les bois sortis par hélicoptère.

Puisque l'on parle d'hélicoptère, c'est également par le ciel que sont arrivés les nouveaux mâts d'éclairage des terrains de football la semaine dernière. Cette étape marque l'aboutissement des travaux entrepris à la Tronchenaz prévus dans le cadre du préavis 4/2023 validé par notre Conseil.

Pas d'hélicoptère mais une nouvelle voiture, à savoir une VW ID 3 pour notre nouveau chef de voirie. Ce modèle entièrement électrique lui sera bien utile pour suivre les nombreux chantiers sur le territoire communal.

Et parmi ceux-ci, la Municipalité se plaît à vous signaler la magnifique réfection des escaliers de l'avenue des Châtaigniers, ouvrage réalisé en collaboration avec les services de voirie pour la partie maçonnerie et des forêts pour les nouvelles barrières. A tous les collaborateurs impliqués vont nos remerciements ainsi qu'au bureau technique pour le suivi du projet.

SECTION 3

M. Studer Léonard, Municipal :

Il y a 4 communications :

Rivelac

Le 7 mars 2024, le COPIL de Rivelac, avec les Conseillers d'État Castella (Fribourg) et Luisier (Vaud), a analysé environ 530 commentaires de la version 0 du Projet d'Agglomération de 5e génération. Ces retours ont été regroupés en 10 thèmes de

divergence. Neuf thèmes ont pu être résolus. Le thème de la gestion du trafic reste à adresser mais semble gérable. Une version révisée sera présentée aux Municipalités en mai, suivie d'un examen préalable par les services cantonaux. Les Conseils communaux seront consultés à l'automne. On reste dans l'objectif de soumettre la version finale du PA5 à la Confédération en mars 2025.

SRGZA

Il y a plus de 6 mois, la SRGZA était soumise aux services cantonaux pour un examen préalable - préalable à la décision d'approbation du Conseil d'État. Les analyses cantonales ont identifié un problème majeur dans la SRGZA pour Villeneuve : les zones « Villeneuve ZI Nord » et « Villeneuve Pré-Neuf » ne répondent pas aux exigences de desserte en transport public de qualité A ou B pour permettre le développement commercial et tertiaire. « Villeneuve ZI Nord » pourrait voir sa situation réévaluée favorablement grâce à sa proximité avec la gare. Pour « Villeneuve Pré-Neuf », c'est plus compliqué. Selon les services cantonaux, le manque de desserte en transport public risque d'empêcher tout développement futur. Néanmoins des améliorations, comme augmenter la fréquence de la ligne 210 et créer une nouvelle ligne de bus St Gingolph-Villeneuve, pourraient résoudre le problème. Il se trouve que ces améliorations sont des mesures prévues dans le plan PDI-PA5 de Rivelac.

Un petit commentaire sur Rivelac et SRGZA. Je vous en parle souvent et beaucoup. C'est en effet un travail énorme que nous déployons sur ces deux sujets. Et cela concerne 18 communes et deux cantons. Néanmoins, on arrive à se mettre d'accord et nous sommes désormais assez confiant qu'on tient le bon bout.

Cartes dégriffées CFF uniquement au Point "i"

Depuis début 2024, les cartes journalières dégriffées CFF étaient vendues à la fois au Contrôle de l'habitant et au Point "i". L'analyse des horaires a démontré une redondance significative. Face à cette situation et à la proximité des deux points de vente, la Municipalité a tranché pour une centralisation de la vente au Point « i ». Dorénavant, seul le Point « i » de Villeneuve s'occupera de cette prestation de vente de cartes journalières dégriffées CFF, aussi bien pour les touristes et que pour les habitants.

Drapeaux d'artistes dans la Grand-Rue

Après Pâques, la Grand-Rue de Villeneuve se transformera en une véritable galerie à ciel ouvert grâce à l'exposition "Nez en l'air". Cette exposition unique mettra en avant une nouvelle série de drapeaux artistiques. Cette année, l'innovation est au rendez-vous : des élèves de Villeneuve ont mis la main à la pâte, apportant une touche de fraîcheur avec leurs créations. En parallèle, une collaboration avec le musée de Montreux met en lumière le thème de l'hôtellerie au XIXe siècle, époque de lord Byron, dont nous commémorons cette année le bicentenaire de la disparition. Toutes les œuvres originales qui ornent les drapeaux sont également à découvrir au musée de Montreux. Je vous invite chaleureusement à profiter de ces deux expositions captivantes, à Villeneuve et à Montreux, pour un voyage enrichissant à travers l'art et l'histoire.

Et dans le thème de la dernière communication, je conclus en vous livrant une citation de Raymond Devos : "Je préfère glisser ma peau sous les draps pour le plaisir des sens que de la risquer sous les drapeaux pour de l'essence".

SECTION 4

Mme Pellet Marie-Claude, Municipale :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

2 communications pour la section 4 :

Mise à l'enquête des pompes à chaleur

En juin 2023, le Conseil d'Etat adoptait la révision des règlements d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC) et de la loi sur l'énergie, en vue de simplifier la procédure d'installations de pompes à chaleur air/eau ou air/air dans le Canton de Vaud.

Cette révision avait été ensuite bloquée par un recours. Aujourd'hui elle est entrée en vigueur.

En résumé, le nouvel article de la RLATC dispense d'autorisation de construire ces systèmes de chauffage, pompes à chaleur air/eau ou air/air.

Désormais seuls un formulaire doit être rempli, accompagné d'un plan de situation et de la fiche technique de l'installation et envoyé à l'adresse du Bureau technique.

Après contrôle, et si toutes les conditions sont remplies, la Municipalité pourra accorder une dispense de demande d'autorisation de construire.

Par contre les pompes à chaleur sol-eau restent, elles, soumises à autorisation de construire.

N'hésitez pas à contacter le Bureau technique en cas de questions.

Anciennes casernes

Les travaux de construction de la future maison intergénérationnelle ont pris du retard. Le planning a dû être revu et désormais, l'ouverture est prévue début janvier 2025.

Il y a plusieurs raisons à cette situation, entre autres, le choix de la Municipalité d'utiliser du bois vaudois.

Ce choix « bois vaudois » a imposé au projet quelques contraintes. En effet, les fournisseurs d'un tel bois sont peu nombreux et ne disposent pas des mêmes installations que les grands fournisseurs, ni les mêmes possibilités de finition. De plus les délais de fourniture sont plus longs. Le projet a dû s'y adapter.

D'autre part, il a été et il est toujours difficile d'obtenir plusieurs offres pour certains corps de métier. Certains travaux ont fait l'objet de plusieurs demandes auprès des entreprises locales. Aujourd'hui la construction est en plein boom.

Mais le chantier avance malgré tout. Les éléments préfabriqués de la structure bois vont être livrés et posés d'ici fin avril prochain.

SECTION 5

M. Marcel RECHSTEINER, Municipal :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

2 communications :

Toilettes publiques au pluriel

Lors du dernier Conseil, nous avons déjà communiqué sur l'avancement du projet de toilette de l'Ouchettaz. Vous avez probablement remarqué l'installation d'une grue sur pneus particulièrement importante jeudi dernier. Cet équipement a été nécessaire pour la mise en place des modules de toilettes publiques.

Cette opération s'est déroulée le même jour que la rotation des hélicoptères comme mon collègue vous l'a déjà communiqué pour la pose des mains d'éclairage au terrain de foot.

Nous sommes heureux de vous annoncer que les toilettes de l'Ouchettaz seront fonctionnelles pour les fêtes de Pâques, apportant ainsi une amélioration notable à nos infrastructures publiques.

Concernant les toilettes de la gare, propriété des CFF, qui ont été fermées durant plusieurs semaines à la suite d'actes de déprédation malgré l'absence d'initiative du propriétaire pour remettre en état ces installations.

La Commune a pris les mesures nécessaires pour rétablir l'accès aux toilettes, garantissant ainsi le confort et la sécurité des usagers. Une facture relative à ses travaux sera adressée à la régie fédérale.

Pose de permis de construire du pavillon 24 à la Tour Rouge

Notre commune en qualité de propriétaire du bien-fonds concerné a déposé le permis de construire pour la construction de 9 salles de classe, d'une bibliothèque, ainsi que des bureaux pour l'ASPIHL en remplacement des box provisoire qui ont été posées il y a 20 ans, nommés Ecublens, se trouvant à la Tour Rouge.

Cette initiative répond à un besoin croissant de notre région en matière d'éducation. En septembre dernier, le Conseil intercommunal de l'ASPIHL approuvé le crédit pour l'étude de ce projet. Maintenant si d'une part le Conseil intercommunal approuve le crédit de construction septembre prochain, les montants à louer à ce crédit seront définis précisément grâce à une mise en concours du bâtiment en entreprise totale, procédure qui débutera dès ce vendredi, et si d'autre part, le permis de construire n'est pas sujet à opposition, nous envisagerons les débuts des travaux au début de l'année 2025, avec pour objectif de mettre à disposition les nouveaux locaux pour la rentrée scolaire de 2026.

C'est ainsi que nous concluons les communications de la Municipalité.

10. DIVERS

M. le Président : La parole est-elle demandée ?

GUINGARD Pierre (PS) :

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames, Messieurs,

A la fin des années huitante, l'usine de Villeneuve des Ateliers de Construction Mécanique de Vevey aujourd'hui Alstom, où j'avais l'honneur de m'occuper du développement et de la construction de véhicules ferroviaires, a mis au point un nouveau type de tram avec un plancher surbaissé, anticipant ainsi de plusieurs décennies les exigences de la LHand (loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées). A l'époque, ce véhicule représentait quasiment une première sur le plan mondial et depuis, plus aucun véhicule de transport en commun n'est livré sans présenter cette caractéristique.

Douze de ces trams ont été livrés à la ville de Berne, et ils ont atteint maintenant la fin de leur durée de vie économique. Ils restent toutefois en très bon état technique d'exploitation. Dès lors la ville de Berne et les transports publics de cette ville ont décidé de les offrir à la ville ukrainienne de Lviv où ils pourront encore circuler 10 à 12 ans. C'est le SECO qui payera les frais d'acheminement et la formation du personnel ukrainien.

Ces trams sont donc nés dans la zone industrielle de Villeneuve et finiront leur carrière en Ukraine. Cette opération démontre qu'on peut soutenir sans lui livrer des armes une nation agressée par une grande puissance mondiale. C'est aussi une modeste contribution du « génie » villeneuvois et des travailleurs villeneuvois à la qualité de vie des citoyen-nes de cette ville ukrainienne qui vivent une période très difficile.

M. le Président : Merci Monsieur GUIGNARD pour ces propos enrichissants.

M. le Président : La parole est-elle demandée ?

M. le Président : Il est 21h00, je tiens sincèrement à vous remercier pour votre attention et votre présence et vous souhaite une agréable suite de soirée.

Fin de la séance : 21h00

Villeneuve, le 21 mars 2024

LE CONSEIL COMMUNAL DE VILLENEUVE

Président



Yves Dubuis



Secrétaire Conseil communal



Anita Pinar-Cerimi

NB : Les textes en italiques sont directement communiqués par leurs auteurs. Les différents documents sont téléchargeables sur le site internet de la Commune.